GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

BUREAU DU REGISTRAIRE DU QUÉBEC

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

J'atteste que le document joint à ce certificat est une copie authentique des lettres patentes (acte de correction) délivrées le 14 juin 2016 à Lloyd Cahill.

J'atteste également que ce même document est déposé aux fins d'enregistrement dans le

Libro 531

Folio 140

du registre des lettres patentes foncières du ministère de la Justice.

Montréal, le 21 juin 2016.

Sous-registraire adjointe
du Québec

Me Suzanne Potvin Plamondon

Numéro de référence : S-1369-C

[redacted]

Québec

LETTRES PATENTES DE CORRECTION

délivrées par

Enregistré le 21 JUIN 2016
Libro 531
Folio 140
Sous-registraire adjointe du Québec
(Signature)

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, Monsieur Pierre Paradis, pour et au nom du gouvernement, dont l'adresse est le 200, chemin Sainte-Foy, à Québec, province de Québec, G1R 4X6; représenté par monsieur Bernard Racine, directeur adjoint de la Direction générale du développement et de l'aménagement du territoire agricole, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (RLRQ, c. M-14), la *Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État* (RLRQ, c. T-7.1) et du *Règlement sur la signature de certains documents du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,* (RLRQ, c. M-14, r. 2).

Lequel, en vertu de l'article 26 de la Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (RLRQ, c. T-7.1), procède en regard de la terre ci-après décrite à la correction des lettres patentes portant le numéro S-1369 émises le 15 octobre 2015, lesquelles ont été publiées au Registre foncier du Québec, Livre foncier de la circonscription foncière de Gaspé, le 2 novembre 2015, sous le numéro 21 938 932.

Ces lettres patentes comportent une erreur d'écriture dans le nom du bénéficiaire.

Les inscriptions en regard des parties des lots 301-4 et 301-5, du **cadastre officiel du canton de Percé, circonscription foncière de Gaspé,** se lisaient comme suit :

DÉSIGNATION CADASTRALE ET RENSEIGNEMENTS SUR LA CESSION	**CESSIONNAIRE**
Un immeuble situé en la municipalité de Percé, province de Québec, connu à l'arpentage primitif comme étant une partie du 2/3 ouest de la ½ est du lot E du Canton de Percé, circonscription foncière de Gaspé, correspondant à : Un immeuble connu et désigné comme étant une partie (2/3 ouest) du lot 301-4 du cadastre officiel du canton de Percé, circonscription foncière de Gaspé, borné vers le nord-ouest par la route 132, au nord-est par une autre partie du lot 301-4 (1/3 est), vers le sud-est par le Golfe du St-Laurent et vers le sud-ouest par le lot 300A.	**Llyod Cahill** 629, rue Milot Saint-Hubert Québec, J3Y 8B5

Un immeuble situé en la municipalité de Percé, province de Québec, connu à l'arpentage primitif comme étant une partie du 2/3 ouest de la ½ est du lot E du Canton de Percé, circonscription foncière de Gaspé, correspondant à :

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie (2/3 ouest) du lot 301-5 du cadastre officiel du canton de Percé, circonscription foncière de Gaspé, borné vers le nord-ouest par le lot 301-6, au nord-est par une partie du lot 301-5 (1/3 est), vers le sud-est par la route 132 et vers le sud-ouest par le lot 300-1 et le lot 300.

Ces inscriptions auraient dû se lire comme suit considérant que la désignation ci-avant reproduite de la personne identifiée comme cessionnaire comporte une erreur d'orthographe et doit, en conséquence, être rectifiée et remplacée par celle qui apparaît ci-après :

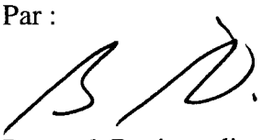
DÉSIGNATION CADASTRALE ET RENSEIGNEMENTS SUR LA CESSION	CESSIONNAIRE
Un immeuble situé en la municipalité de Percé, province de Québec, connu à l'arpentage primitif comme étant une partie du 2/3 ouest de la ½ est du lot E du Canton de Percé, circonscription foncière de Gaspé, correspondant à : Un immeuble connu et désigné comme étant une partie (2/3 ouest) du lot 301-4 du cadastre officiel du canton de Percé, circonscription foncière de Gaspé, borné vers le nord-ouest par la route 132, au nord-est par une autre partie du lot 301-4 (1/3 est), vers le sud-est par le Golfe du St-Laurent et vers le sud-ouest par le lot 300A.	**Lloyd Cahill** 629, rue Milot Saint-Hubert Québec, J3Y 8B5

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation prie l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gaspé de faire porter les présentes corrections en marge des lettres patentes ainsi corrigées.

EN FOI DE QUOI, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation rectifie de la manière précédemment décrite, en duplicata, les lettres patentes, portant le numéro S-1360-C émises le 15 octobre 2015, à Québec, ce 14e jour du mois de juin de l'an deux mille seize (2016).

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Par :



Bernard Racine, directeur adjoint de la Direction générale du développement et de l'aménagement du territoire agricole (DGDATA)

N° réf. : S-1369-C